

Paris, le 10 mai 2024

Le Président,

A : Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE,
Préfet de la Loire-Atlantique

Objet : Saisine de Madame la Députée Sandrine Josso
relative à l'usine de Montoir-de-Bretagne du groupe Yara

Monsieur le Préfet,

La cnDAspe a été saisie par un courriel daté du 5 avril 2024 signé par Madame la députée de la Loire-Atlantique Sandrine Josso dont vous trouverez copie en annexe.

Cette saisine est conforme à l'article 4 de la loi 2013-316 *relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte* qui précise les différentes personnalités, autorités et organisations qui peuvent saisir la cnDAspe.

Le rejet dans la Loire d'eaux industrielles en lien avec une défaillance du circuit électrique de l'usine de Montoir-en-Bretagne, survenue le 29 mars 2024, qui a nécessité une intervention des services de secours, s'inscrit dans le cadre de manquements répétés de cette usine de production d'engrais aux réglementations concernant les rejets dans l'air et dans l'eau, manquements qui ont conduit à la condamnation du groupe Yara France à une amende de 519 000 euros en juin 2013.

La cnDAspe prend acte de l'attention portée par vos services qui avaient déjà adressé des mises en demeure et imposé des pénalités au groupe Yara pour non-respect de ses obligations réglementaires. La fermeture de l'usine de production d'engrais et le changement d'affectation du site, annoncés en octobre 2023 par le groupe Yara, ne l'exonèrent pas de sa responsabilité vis-à-vis des possibles dommages pour la santé des travailleurs du site, des populations résidant au voisinage, et pour les atteintes portées aux milieux naturels par cette activité ancienne, selon ces mauvaises conditions de fonctionnement.

La cnDAspe vous prie de l'informer des dispositions que vous envisagez pour que soient conduites par les autorités sanitaires et environnementales compétentes des évaluations des impacts pour la santé et pour l'environnement associés à l'activité passée de l'usine, afin que les élus locaux, les salariés, les habitants et les différentes organisations de défense de la nature et de l'environnement reçoivent une information fiable et complète sur la situation.

En vous remerciant par avance des suites que vous donnerez à ce courrier, suites que nous pourrions porter à la connaissance de Madame la Députée Sandrine Josso, je vous assure, Monsieur le Préfet, de toute ma considération.

Pr Denis Zmirou-Navier



Annexe : PJ : Courriel de saisine du 5 avril 2024 par Madame la Députée Sandrine Josso

Le vendredi 29 mars, une panne d'électricité survenue à l'Usine Yara de Montoir-de-Bretagne a suscité de vives inquiétudes parmi les habitants de la Loire-Atlantique.

Le groupe électrogène censé prendre le relais en pareilles circonstances a mis deux heures avant de démarrer, entraînant une montée en pression de la cuve d'ammoniac et provoquant ainsi un sérieux risque d'explosion de l'Usine.

De plus, lors de cette coupure de courant, les rejets d'eaux industrielles ont été déversés directement dans la Loire.

Cet incident intervient alors que le site Yara de Montoir-de-Bretagne a été l'objet, depuis plusieurs années, de nombreux rappels à l'ordre concernant la non-conformité environnementale de ses infrastructures. Depuis 2011, l'État a adressé plusieurs mises en demeure au groupe Yara France concernant ces rejets et les manquements de ses installations souvent obsolètes.

En juin 2023, le groupe Yara France a été condamné à une amende de 519 000 euros en raison de ses rejets excessifs de poussières dans l'atmosphère et dans la Loire.

L'incident survenu vendredi dernier m'oblige aujourd'hui à saisir notre commission afin que des mesures puissent être prises rapidement pour garantir la sécurité des habitants de Loire-Atlantique.